



12 stagiaires maximum. La formation pourra être annulée si moins de 5 stagiaires

Dossier d'inscription

BREVET FEDERAL JEUNE ENCADRANT 2026/2027

Age minimum 14 ans. Avoir la licence 2026-2027 en cours de validité.

Être licencié FFTIR depuis 2 ans minimum (3^{ème} saison sportive).

Être titulaire du PSC1 ou équivalent (voir annexe).

Validation du diplôme à partir de 15 ans.

Dossier à renvoyer au plus tard pour le 19 octobre 2026 :

par mail à accueil.ligue@tirpaysdelaloire.fr

Avant de remplir le dossier d'inscription, il est fortement conseillé au stagiaire, tuteur et président de club de lire le règlement du Brevet fédéral jeune encadrant ci-joint.

En complément vous trouverez aussi une vidéo explicative sur le lien suivant : <https://youtu.be/gJky9ifEqDI>

Nom : _____	Photo du candidat à joindre en numérique
Prénom : _____	
Club : _____	

ADRESSE			
CODE POSTAL	VILLE		
☎ DOMICILE	☎ PORTABLE		
E-MAIL			
N° DE LICENCE	N° DE CLUB		
NOM DU CLUB			
Date de naissance : ____ / ____ / ____ Sexe : Féminin ☐ Masculin ☐			
Catégorie d'âge : Minime ☐ Cadet ☐ Junior ☐ Année dans cette catégorie : 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐			

Politique de confidentialité de la FFTir (cochez l'option) :

Les Données à caractère personnel (DCP) que le candidat fournit à la FFTir dans le dossier d'inscription font l'objet de traitements qui permettent d'organiser et de réaliser les prestations de formation. Conformément à l'article L123-22 du Code de commerce, elles sont conservées pendant une durée de dix (10) ans. Les destinataires de ces données sont les collaborateurs habilités qui exercent dans le métier de la formation au sein de la FFTir. Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le candidat peut exercer ses droits d'accès aux données à caractère personnel, à la rectification ou l'effacement de celles-ci, à la limitation du traitement et à la portabilité des données en contactant le Délégué à la protection des données (DPD) en complétant le formulaire dédié à l'exercice des droits [Mes droits RGPD - FFTir Formation](#). Dans les mêmes conditions, le candidat concerné a également le droit de retirer son consentement à tout moment, sans que les effets de ce retrait soient rétroactifs. Le candidat concerné a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle de la protection des données (CNIL).

Consultez notre politique générale de confidentialité : <https://www.fftir.org/menu/espace-fftir/departement-formation/politique/>

☐ Je reconnais avoir pris connaissance de la politique de confidentialité de la FFTir et en accepte les conditions faute de quoi mon dossier d'inscription serait irrecevable.

LE STAGIAIRE

Motivations pour suivre cette formation :

--

Discipline(s) et/ou épreuves pratiquée(s) :

Pistolet 10 m		Pistolet 25/50 m	
Carabine 10 m		Carabine 50 m	
Plateau		Autre :	

NIVEAU					
Compétition			« Cibles Couleurs »		
Aucun			Blanc		
Amical			Jaune		
Départemental			Orange		
Régional			Vert		
National			Bleu		
(Indiquer le meilleur niveau)			Marron		
			Arc-en-ciel		

LE CLUB D'ACCUEIL POUR LES 35 HEURES DE STAGE

Nom _____ du _____ club :

Si différent du club du stagiaire : numéro du club : | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

Adresse du club

Nombre de licenciés _____ Dont école de tir _____

Encadrement : nom des formateurs diplômés du club pouvant vous conseiller :

ANIMATEUR	INITIATEUR	BFE1	BFE2	CQP	DEJEPS	DESJEPS

LE TUTEUR

Nom _____ et

Prénom _____

Diplôme _____

E-mail _____ Téléphone _____

AVIS MOTIVÉ DU PRÉSIDENT DE CLUB

Précisez notamment les attentes du club par rapport à la formation jeune encadrant.

DATE, NOM, SIGNATURE et CACHET DU CLUB :

Après avoir pris connaissance des conditions générales (avec mention « lu et approuvé »)

AVIS MOTIVÉ DU TUTEUR

Cession des droits à l'image

CF. Gestion Sportive FFTIR 2025/2026 – A.1.1. Conditions P.7

Date et signature du candidat

Date et signatures des parents

*Après avoir pris connaissance des conditions générales
(avec mention « lu et approuvé »)*

PIÈCES À FOURNIR PAR LE CANDIDAT :

- ☐ la présente demande d'inscription,
- ☐ **Copie du diplôme** PSC1 ou équivalent
- ☐ **70 € par virement** à réception de la convocation à la Ligue de Tir des Pays de la Loire, afin de finaliser définitivement l'inscription.

CONDITIONS GENERALES :

>La Ligue de Tir des Pays de la Loire se réserve le droit d'annuler une formation lorsque le nombre de stagiaires inscrits à cette formation serait inférieur à l'effectif minimum indiqué dans l'offre de formation. La limite de l'annulation est fixée à 5 jours ouvrables avant la date de début programmée, sans qu'aucune pénalité de rupture ou de compensation ne soit due entre les parties pour ce motif. Le club sera remboursé des frais engagés.

En cas d'échec sur la journée de positionnement, la Ligue ne procédera à aucun remboursement.

>La Ligue se réserve le droit de reporter des regroupements de formation en cas d'impossibilité de fonctionnement. Le stagiaire sera averti dans les meilleurs délais, et si possible, au moins 48 heures avant le regroupement.

>Annulation et abandon à l'initiative du stagiaire : en cas d'annulation tardive par le stagiaire d'une session de formation planifiée, ou si le stagiaire manque une journée, la Ligue ne procédera à aucun remboursement. Est considérée comme tardive toute annulation intervenant dans les trois (3) jours ouvrables précédant la date de début programmé. Si, par suite de force majeure (étudiée au cas par cas), le stagiaire est empêché de suivre la formation, le stagiaire pourra rattraper le module manquant durant la saison en cours et sur proposition du RFL.

Tous frais engendrés par un rattrapage individuel (vacation éventuelle, déplacements, repas et hébergement du formateur si nécessaire, location de stand...), seront supportés par le club du stagiaire.

>Le stagiaire s'engage à participer à une compétition prévue par le règlement de Gestion Sportive, obligatoire pour l'obtention de son diplôme.

>Le stagiaire et le Président de Club ont pris connaissance des dates de la formation.

>Le stagiaire s'engage à prendre connaissance du règlement de la formation, document disponible à l'adresse :

<https://www.fftir.org/menu/departement-formation/devenir-formateur-benevole/>

L'enregistrement des modules à distance par quelque moyen que ce soit (même à strict usage personnel) est interdit. La reproduction et la diffusion des documents qui vous sont fournis sont interdits, exceptés tout support diffusé gratuitement par la FFTir.

ATTESTATION PARENTALE

Nous, soussignés,

Monsieur.....

Téléphone :

Et Madame.....

Téléphone :

Représentants légaux de

Né(e) leà

Adhérent à la société de tir deN° association

N° licence.....N° sécurité sociale.....

Autorisons notre fils, fille, pupille (rayer les mentions inutiles) ci-dessus mentionné(e) à participer aux manifestations

Animées ou organisées dans le cadre de la Fédération Française de Tir (tels que entraînements, stages, compétitions ou autres...).

En cas de nécessité, nous autorisons l'encadrement de la FFTir à prendre toutes les mesures nécessaires (consultation, hospitalisation, intervention chirurgicale) à la prise en charge de notre fils, fille, pupille (rayer les mentions inutiles).

Les antécédents médicaux de notre fils, fille, pupille (rayer les mentions inutiles) figurent dans son carnet de santé et nous lui avons remis (le cas échéant) les médicaments nécessaires à la poursuite de son traitement pour la durée de la manifestation.

Fait à le

Pour servir et valoir ce que de droit

Signature des deux représentants légaux :

Joindre obligatoirement une copie de la carte d'identité d'un des deux représentants légaux pour authentification des signatures sauf si vous l'avez déjà envoyée cette saison pour un autre stage

Annexe calendrier :

21 novembre : ½ journée de positionnement - St Laurent des Autels

24 janvier : jour 1 de formation - St Laurent des Autels

7 mars : jour 2 de formation - St Laurent des Autels

4 avril : jour 3 de formation - St Laurent des Autels

La Ligue se réserve le droit de modifier les dates et les lieux de formation selon les besoins du calendrier sportif ou en cas d'imprévus. Le cas échéant, les stagiaires seront avertis dans les meilleurs délais.